



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

----

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

---

### OBJET

COMMANDE PUBLIQUE

N° 2024-1

Tarifs de la billetterie du  
spectacle « Paloma aux  
Pluri-Elles » le vendredi 15  
novembre 2024 à l'espace  
Louis Simon

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2023-32 du 11 février 2023 ;

**Vu** l'organisation du spectacle "Paloma aux « Pluri-Elles » le vendredi 15 novembre 2024 à l'espace Louis Simon ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie du spectacle ;

### DÉCIDE

**De fixer** les tarifs de la billetterie pour le spectacle "Paloma aux « Pluri-Elles » le vendredi 15 novembre 2024 à l'espace Louis Simon, comme suit :

- Tarif plein : 30 €

- Tarif réduit (12-18 ans, étudiants de -25 ans, bénéficiaires RSA, ASPA, AAH) : 20€

- Gratuité : -de 12 ans

**Dit** que le Conseil municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT à GAILLARD, 05 janvier 2024

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture : 05/01/2024

de sa publication le : 05/01/2024

de sa notification le :